

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Vario Molybdenum HR 1 F10 ml

· **Code du produit:** 251407

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
D 82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0

· **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide succinique

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : Préparation contenant des composés organiques.

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 110-15-6 EINECS: 203-740-4 Reg.nr.: 01-2119896114-34-XXXX	acide succinique ⚠ Eye Dam. 1, H318	50–60%
CAS: 36679-96-6 Numéro CE: 682-316-4	Glycine, N,N'-1,2-cyclohexanediybis(N-(carboxymethyl))-, trisodium salt ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	10–20%

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** :  
Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).  
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après ingestion** :  
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**  
Irritation et corrosion  
après inhalation:  
irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire  
en cas d'ingestion:  
irritations des muqueuses  
état maladif  
vomissement  
diarrhée
- **Risques:** Risque de lésions oculaires graves.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Eau, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** :  
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Préparation contenant des composants combustibles.  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Azote oxydes (NO<sub>x</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 2)

### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
 Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Veiller à une aération suffisante

#### · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.  
 Recueillir par moyen mécanique.  
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### · Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter la formation de poussière.

#### · Mesures d'hygiène :

Eviter tout contact avec la peau  
 Eviter tout contact avec les yeux  
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

#### · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

#### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
 Protéger contre les effets de la lumière  
 Stocker à sec  
 Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

#### · Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### CAS: 110-15-6 acide succinique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 5 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2 e mg/m <sup>3</sup> SSc;
--------------	--

#### · DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

#### CAS: 110-15-6 acide succinique

Oral	DNEL	67 mg/kg (Consommateur/courtterme/effet systémique) 43 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	67 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL	67 mg/kg (Consommateur/courterme/effet systémique)
		43 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/court terme/effets locaux)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/court terme/effets locaux)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/courterme/effet systémique)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/ long terme/ effets locaux)
		10 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/long terme/effet systémique)

**Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

**PNEC**

Concentration prédite sans effet (PNEC)

<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
PNEC	3 mg/l (Station d'épuration des eaux usées)
	0,01 mg/l (Eau de mer)
	1 mg/l (Dégagement intermittent d'eau)
	0,1 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,0177 mg/kg (Sol)
	0,0079 mg/kg (Sédiment marin)
	0,079 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

**Équipement de protection individuel :**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

**Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

**Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2

**Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

**Matériau des gants**

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect:**

**Forme / État physique :** poudre

**Couleur :** blanc

· **Odeur :** acidulée

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 5)

— FR —

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 4)

· valeur du pH (11,6 g/l) à 20°C :	4,4
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
· Point d'éclair :	206°C (CAS: 110-15-6 acide succinique)
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	235°C (CAS 110-15-6)
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	200 g/m <sup>3</sup> (CAS: 110-15-6 acide succinique)
supérieure :	1000 g/m <sup>3</sup> (CAS: 110-15-6 acide succinique)
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	Non déterminé.
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**CAS: 110-15-6 acide succinique**

Oral	LD50	2260 mg/kg (rat) (RTECS)
------	------	-----------------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**  
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :**  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger d'opacification de la cornée.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 5)

<b>Informations sur les composants :</b>		
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation) (Registrant, ECHA)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : fortes irritation) (Registrant, ECHA)

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Informations sur les composants :</b>		
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif) (Registrant, ECHA)
	OECD 429	(négatif) (LLNA-Test) (Registrant, ECHA)

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les composants :**

OECD 414: Essai de tératogénicité

OECD 473: Essai de mutagenicité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagenicité sur les cellules germinales

<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) (Registrant, ECHA, Salmonella typhimurium)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

<b>Toxicité aquatique :</b>	
<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
EC50	>100 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202) (Registrant, ECHA)
EC50	>100 mg/l/72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) (Registrant, ECHA)
LC50	>100 mg/l/96h (Danio rerio) (OECD 203)

· **Toxicité sur les bactéries:**

<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
EC50	>300 mg/l /3h (boue activée) (OECD 209) (Registrant, ECHA)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>CAS: 110-15-6 acide succinique</b>	
OECD 301 C	78 % / 14 d (facilement biodégradable) (Modified MITI Test)
OECD 301 E	96,55 % / 28 d, aerob (facilement biodégradable) (Modified OECD Screening Test)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

BCF = Facteur de bioconcentration

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 6)

**CAS: 110-15-6 acide succinique**

log Pow	-0,59 (.) (experimental) (Merck)
BCF	3 (.)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- **12.6 Autres effets néfastes**  
Effet nocif par modification du pH.  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **Pollution des eaux :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

**Catalogue européen des déchets**

16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
-----------	--

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b>   |   |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>   |   |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  |   |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   |   |
| · <b>Classe</b>  | néant   |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |   |
| · <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  | Non applicable.   |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable.   |
| · <b>Indications complémentaires de transport :</b>  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 1

Révision: 13.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 1 F10 ml**

(suite de la page 7)

· <b>RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Règlement (CE) N° 649/2012</b>
Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales :**

 · **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire

 · **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

**Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

**Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

 ECHA: European CHemicals Agency <http://echa.europa.eu>

RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances )

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml
- **Code du produit:** 251407
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
peroxodisulfate de disodium
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml**

(suite de la page 1)

### Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer les poussières.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

· **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

· **Description** : Préparation contenant des composés inorganiques.

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7775-27-1	peroxodisulfate de disodium	30-40%
EINECS: 231-892-1	⚠ Ox. Sol. 3, H272; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- **après contact avec la peau** :  
Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.
- **après ingestion** :  
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.  
Recourir à un traitement médical
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**  
manifestations allergiques  
après inhalation:  
irritation  
toux  
dyspnée  
en cas d'ingestion:  
irritations des muqueuses  
état malade  
vomissement  
troubles gastro - intestinaux  
troubles cardio-vasculaires
- **Risques:**  
risque d'incidents respiratoires  
risque d'œdème pulmonaire  
risque de sensibilisation des voies respiratoires  
risque de sensibilisation de la peau
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

---

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml**


---

(suite de la page 2)

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible  
 Effet comburant par libération d'oxygène.  
 Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
 Oxydes de soufre (SOx)  
 Oxygène (O<sub>2</sub>)  
 Oxyde de sodium

### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
 Porter un vêtement de protection totale

#### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
 Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Veiller à une aération suffisante  
 Eviter la formation de poussière

#### · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.  
 Recueillir par moyen mécanique.  
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### · Conseils pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Eviter la formation de poussière.  
 Bien dépoussiérer.

#### · Mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage  
 Eviter tout contact avec la peau  
 Eviter tout contact avec les yeux  
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

#### · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables  
 Ne pas conserver avec les agents de réduction

#### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
 Protéger contre les effets de la lumière  
 Stocker à sec  
 Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
 Le produit est hygroscopique

#### · Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Procédures recommandées de contrôle:**  
Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique:**  
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2
- **Protection des mains :**  
Gants de protection.  
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**  
caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Temps de rupture: Level 1 ( $< 10$  min)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· <b>Aspect:</b>	
Forme / État physique :	poudre
Couleur :	blanc
· <b>Odeur :</b>	inodore
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable.
· <b>valeur du pH (10,8 g/l) à 20°C:</b>	5,6
· <b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé
· <b>Point d'éclair :</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Ce produit n'est pas inflammable.
· <b>Température d'inflammation :</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif. Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut provoquer de coup de poussière ; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml**

(suite de la page 4)

· <b>Limites d'inflamabilité ou limites d'explosion :</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
· <b>Propriétés comburantes:</b>	Pouvoir oxydant CAS 7775-27-1: est classé comme oxydant.
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Densité à 20°C:</b>	2,32 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation :</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité(s):</b>	
<b>l'eau :</b>	soluble
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité :</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions au contact des agents de réduction  
Réaction aux alcools  
Réactions aux acides puissants et aux alcalis  
Réactions au contact des métaux lourds
- **10.4 Conditions à éviter**  
Exposition à l'humidité.  
Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:**  
substances combustibles  
aluminium
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Oxygène  
Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**  
Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.

#### **CAS: 7775-27-1 peroxodisulfate de disodium**

Oral	LD50	920 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50.	>5,1 mg/l/4h (rat) (ECHA: no deaths at this concentration LC <sub>0</sub> = >5.1)
	LD50 IPR	226 mg/kg (Souris)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**  
Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml**

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation :**  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**Informations sur les composants :**
**CAS: 7775-27-1 peroxodisulfate de disodium**

Sensibilisation | OECD 406 | (cobaye : positif)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique :**
**CAS: 7775-27-1 peroxodisulfate de disodium**

EC50 133 mg/l/48h (Daphnia magna)

NOEC 91,7 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)  
(ECHA)NOEC 67,6 mg/l/48 h (Daphnia magna)  
(ECHA)LC50 771 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)  
163 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)  
(ECHA)

- **Toxicité sur les bactéries:** sulfate toxique > 2,5 g/l
- **Autres indications :**  
Toxique chez les poissons:  
sulfate > 7 g/l
- **12.2 Persistance et dégradabilité .**
- **Autres indications :**  
Préparation contenant des composés inorganiques.  
Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- **12.6 Autres effets néfastes**  
Forme avec l'eau des produits de décomposition toxiques.  
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **Pollution des eaux :**  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

**Catalogue européen des déchets**

16 05 07\* | produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### · Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### · Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
 STOT: specific target organ toxicity  
 SE: single exposure  
 RE: repeated exposure

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.03.2019

Numéro de version 36

Révision: 14.03.2019

---

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 2 F10, 25 ml**

---

(suite de la page 7)

EC50: half maximal effective concentration  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**. Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

ECHA: European CHemicals Agency <http://echa.europa.eu>

**. \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml
- **Code du produit:** 251407
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
D 82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
sulfidoacétate de calcium trihydraté
- **Mentions de danger**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml**

(suite de la page 1)

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

- **2.3 Autres dangers** CAS 65208-41-5 : Danger par résorption dermique.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 65208-41-5	sulfidoacétate de calcium trihydraté	20-30%
EINECS: 249-881-5	Met. Corr.1, H290; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau** :  
Laver immédiatement à l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.
- **après ingestion** :  
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.  
Recourir à un traitement médical
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**  
irritation  
manifestations allergiques  
après inhalation:  
irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire  
en cas d'ingestion:  
état malade  
vomissement  
troubles gastro - intestinaux  
spasmes
- **Risques:** risque de sensibilisation de la peau
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Le produit n'est pas combustible  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Gaz hydrochlorique (HCl)  
Oxydes de soufre (SOx)  
sulfure d'hydrogène
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** :  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml**

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la substance.  
Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Recueillir par moyen mécanique.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :** Eviter la formation de poussière.
- **Mesures d'hygiène :**  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage  
Eviter tout contact avec la peau  
Eviter tout contact avec les yeux  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec des métaux
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Protéger contre les effets de la lumière  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau  
Le produit est hygroscopique
- **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

**CAS: 57-50-1 saccharose, pur**

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

VL (Belgique) Valeur à long terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

#### · Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 12.2019

VL (Belgique): B-VL-Moniteur Belge 12.01.2020

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

---

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml**


---

(suite de la page 3)

- **Procédures recommandées de contrôle:**

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Mesures d'ordre technique:**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

- **Équipement de protection individuel :**

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

- **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2

- **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- **Matériau des gants**

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection

- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Aspect:**

Forme / État physique : poudre

Couleur : blanc

- **Odeur :** pourri

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH (8 g/l) à 20°C:** 10,8

- **Point de fusion/point de congélation :** Non déterminé

- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Non déterminé

- **Point d'éclair :** Non applicable.

- **Inflammabilité (solide, gaz) :** Ce produit n'est pas inflammable.

- **Température de décomposition :** Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives :** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :**

inférieure : Non applicable.

supérieure : Non applicable.

- **Propriétés comburantes:** Non

- **Pression de vapeur :** Non applicable.

- **Densité :** Non déterminé.

- **Densité relative :** Non déterminé.

- **Densité de vapeur :** Non applicable.

- **Taux d'évaporation :** Non applicable.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

**Nom du produit: Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml**

(suite de la page 4)

· <b>Solubilité(s):</b> l'eau :	soluble
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité :</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants :</b> Teneur en substances solides :	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Solution aqueuse réagit alcalin.  
Solution aqueuse réagit avec les métaux  
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation  
--> Dégagement de forte chaleur
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** métaux
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
acide sulfhydrique  
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**  
Classification selon la procédure de calcul:  
Nocif en cas d'ingestion.

#### · Estimation de la toxicité aiguë (ATE<sub>(MIX)</sub>) - Méthode de calcul :

Oral	CLP ATE <sub>(MIX)</sub>	1564 mg/kg (.)
------	--------------------------	----------------

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**CAS: 65208-41-5 sulfidoacétate de calcium trihydraté**

Oral	LD50	352 mg/kg (rat) (Merck)
------	------	----------------------------

#### · Effet primaire d'irritation :

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

#### · Informations sur les composants :

**CAS: 65208-41-5 sulfidoacétate de calcium trihydraté**

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : irritation légère)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: irritation)

#### · Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### · Informations sur les composants :

**CAS: 65208-41-5 sulfidoacétate de calcium trihydraté**

Sensibilisation	OECD 429	(positif) (mouse)
-----------------	----------	----------------------

#### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Les indications suivantes concernent au mélange :

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

Nom du produit: Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires** : D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- **12.6 Autres effets néfastes** Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **Pollution des eaux** :  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

#### · Catalogue européen des déchets

16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
-----------	--

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| · <b>14.1 Numéro ONU</b><br>· <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b><br>· <b>ADR, IMDG, IATA</b>               | néant   |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b><br>· <b>ADR, IMDG, IATA</b><br>· <b>Classe</b>   | néant   |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b><br>· <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  | Non applicable.   |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| · <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable.   |
| · <b>Indications complémentaires de transport</b> :  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.08.2020

Numéro de version 12

Révision: 18.08.2020

Nom du produit: Vario Molybdenum HR 3 F10, 25 ml

(suite de la page 6)

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

- **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**